

Délibération 3.09

Compte rendu de la gestion de la dette départementale et de la trésorerie 2017

Intervention de Stéphane BARRE

Ce n'est pas la dette départementale et la gestion de la trésorerie qui nous pose problème, c'est la part du budget départemental mobilisée pour le « surdésendettement » dogmatique de notre dette.

112 millions depuis 2014, dont 30 en 2017 et alors même que grâce aux transferts à la Métropole vous en aviez réalisés 51 l'année d'avant...

Ce n'est pas raisonnable au regard des besoins de financement insatisfaits de nos politiques publiques.

Vous êtes largement au-delà de vos objectifs de 20 millions par an et il serait grand temps d'instaurer une pause dans cette course effrénée.

Mais au delà de ces considérations, lorsqu'ici, comme dans nos communes, nous constatons les sommes d'argent public mobilisées pour servir les appétits financiers des banques et leurs actionnaires, (29 millions pour notre collectivité en 2017), nous pouvons qu'être encouragés dans notre volonté de voir émerger un pôle public bancaire dans notre pays et une révision de la loi de 1974.

Un pôle bancaire sous contrôle de l'Etat, et qui ferait directement bénéficier les collectivités des taux dérisoires que la Banque Centrale Européenne consent aux banques privées pour leur permettre ensuite d'aller faire leur marché en ponctionnant les budgets de nos collectivités.

La réelle source d'économie pour les finances publiques est ici, et non dans la réduction du nombre de fonctionnaires ou la mise sous tutelle de nos budgets de fonctionnement.

Cette source d'économie est à portée de vote d'une loi qui viendrait corriger les effets désastreux de la loi Pompidou de 1974.

Il n'existe pas de fatalité en politique. Et rien d'autre que la loi de 1974 ne dit que les collectivités ou l'Etat doivent continuer à alimenter les marges des banques et des financiers. Des banques qui d'ailleurs, lorsqu'elles sont en difficulté comme en 2008, se font renflouer par de l'argent public. C'est la double peine.

Car depuis 1974, l'Etat est condamné à se financer par des emprunts contre intérêts, auprès de banques privées au lieu de continuer, comme avant, à emprunter sans intérêt auprès de la Banque de France.

Ce fut d'ailleurs notamment pour cela que le pays, en moins de 30 ans, est parvenu à se reconstruire et se moderniser. Imaginez un seul instant qu'il est du, pendant cette période, emprunter aux banques avec des taux d'intérêts ?

Et pour ceux d'entre vous qui douteriez de cette analyse, je souhaite préciser qu'elle n'est pas tirée du manifeste « L'Humain d'abord » du Parti Communiste Français, mais de l'un des ouvrages écrits par Michel Rocard, peu connu pour ses accointances marxistes...